

AFFAIRE N° 23

INSTALLATION poste d'abonnement téléphonique à l'école du Bois de Nèfles et d'un poste à Moufia (immeuble GROSSET)

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par lettre en date du 11 Décembre écoulé, j'ai donné mon accord à M. le Directeur des P.T.T. pour l'installation d'un poste d'abonnement téléphonique à l'école du Bois de Nèfles et à Moufia (immeuble GROSSET).

Le coût de ces installations a'élève pour:  
l'école du Bois de Nèfles à ..... 15.000. -  
et pour Moufia à ..... 51.250.-

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

Je vous demande de bien vouloir ratifier cet accord.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité./.

*Approuvé*  
*S. Denis le 21 Mars 1960*  
*Pr. le Prefet et par délégation*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé: Bobotte*